

Les premiers pas

ANALYSE



Carlo Thelen,
Chambre de Commerce Luxembourg

A l'heure des premières chaleurs estivales, les stagiaires apportent un «vent de fraîcheur» salutaire. Pour les entreprises, cet apport de sang neuf peut permettre d'avancer dans des projets sans cesse repoussés en raison d'un manque de ressources, de temps ou de budget.

L'entreprise peut également profiter d'un savoir-faire et de compétences nouvelles – par exemple en matière de digitalisation – qui l'amèneront peut-être à remettre certaines pratiques en question.

Pour les stagiaires, il s'agit des premiers pas dans le monde de l'entreprise.

C'est le moment de confronter ses connaissances à la réalité, de valider ses idées de vie professionnelle, d'acquiescer un savoir-être et un savoir-faire auprès des collègues et supérieurs hiérarchiques du moment.

Difficile d'éviter la case «stage» lorsqu'il s'agit de préparer son avenir professionnel...

Et il n'est pas rare non plus de faire de ce premier contact avec la réalité professionnelle une première réussite, puis un tremplin vers un premier emploi.

Les stages représentent donc une expérience «gagnant-gagnant», tant pour les stagiaires que pour les entreprises, et ils sont amenés à devenir une pratique plus courante au Luxembourg. Devant l'ampleur du phénomène, l'Etat a dévoilé un projet de loi visant à réglementer les stages des élèves et étudiants.

Malheureusement, il est allé trop loin!

Avec sa volonté de légiférer à outrance, il a rigidifié une pratique qui méritait simplement d'être encouragée en l'encadrant.

Il est sans doute pertinent de fixer des règles de durée maximum des stages ou du nombre de stagiaires à ne pas dépasser, ceci afin d'éviter toutes sortes d'abus éventuels.

Mais d'autres propositions sont susceptibles d'entraver le fonctionnement des stages en entreprise. Ainsi, en l'absence d'une matrice répertoriant les différents types de stages

et cas de figure pour les entreprises, et en ne précisant pas les modalités de résiliation d'une convention de stage par exemple, le projet de loi ne facilite pas l'interprétation des futures règles en la matière.

En multipliant par ailleurs les plateformes de recherche de stages, le texte complexifie, plus qu'il ne rend accessible, la rencontre entre entreprises et stagiaires potentiels.

En imposant une obligation de rémunération des stages, il risque aussi de freiner la volonté de certaines entreprises de recruter des stagiaires, sachant que les stages ont aussi un caractère d'information, d'orientation et de formation professionnelle.

Enfin, le texte aurait pu être moins restrictif si le législateur avait eu la bonne idée de consulter au préalable les acteurs clés que sont les entreprises du secteur privé.

Cela aurait sans doute permis à davantage de stagiaires d'effectuer leurs premiers pas en entreprise l'été prochain.